

ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

La Nogentaise



GÉNÉRATION
PÊCHE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE



6 FÉVRIER 2022

Table des matières

Compte-rendu d'activités et rapport moral.....	2
■ La vie associative.....	3
■ Les manifestations et concours.....	5
■ Les manifestations des sections/club.....	7
■ Les actions pour les jeunes.....	8
■ La gestion des parcours.....	10
■ Les actions de promotion et de communication.....	15
■ Les remerciements.....	16
Effectifs.....	17
■ Evolution des effectifs.....	18
■ Evolution des recettes des ventes de cartes de pêche.....	21
■ Les dépositaires.....	22
Rapport financier.....	24
■ Le compte de résultat au 31 Décembre 2021.....	25
■ Les produits.....	27
■ Les charges.....	28
■ Le rapport des vérificateurs aux comptes.....	29
Informations 2022.....	30
■ Informations pêche.....	31
■ Le Calendrier des Manifestations.....	32
■ Les cartes de pêche et le tarif.....	33
■ Où acheter sa carte de pêche ?.....	34
■ La documentation.....	34
Annexes.....	35
■ Nos partenaires.....	36
■ Le Conseil d'Administration.....	37
■ Le règlement intérieur.....	38

Compte-rendu d'activités et rapport moral



■ La vie associative

■ ■ Le conseil d'administration

Lors de l'Assemblée Générale statutaire qui a eu lieu à la fois en distanciel et en présentiel le 25 Avril 2021, 3 nouveaux membres ont été élus au sein du Conseil d'Administration. Il s'agit de Jean-Jacques Breton, William Flaust et Axel Leduc.

Le 21 Novembre dernier, s'est déroulée l'Assemblée Générale électorale dont l'objectif était le renouvellement des administrateurs pour le mandat 2022-2026. L'Association a présenté une liste de 15 candidats qui ont tous été élus à l'unanimité (Voir liste nominative en annexe). A la suite de cette élection, les 15 administrateurs ont élu un bureau composé de :

- Président : Damien PAPILLON
- Vice-président : William FLAUST
- Trésorière : Laurence LEDUC
- Secrétaire : Renaud LOMBARD.

Lors de cette assemblée électorale, il a également été procédé à la désignation :

- des délégués pour représenter notre Association auprès de la Fédération départementale de pêche : Damien PAPILLON est membre de droit en tant que président et William FLAUST a été élu à l'unanimité.
- des vérificateurs aux comptes : Hubert LECLERC a été reconduit dans ses fonctions et Evelyne ZANELLA, nouvelle candidate, a été élue à l'unanimité.

Il a par ailleurs, été validé les candidatures de Damien PAPILLON et Renaud LOMBARD pour intégrer le Conseil d'Administration de la Fédération départementale de Pêche dont l'élection aura lieu le 26 Mars 2022.

Il convient ensuite de saluer l'ensemble des administrateurs et les membres bénévoles de La Nogentaise qui donnent beaucoup de temps pour l'Association et la preuve en est donnée par les heures de bénévolat recensées pour 2021 (Base : 16 administrateurs/bénévoles et 2 gardes).

Missions	Nombre d'heures 2021	Nombre d'heures 2020
Travaux/Entretien des parcours	1 281	702
Secrétariat/Administratif	850	820
Garderie/Gestion des nuisibles	787	608
Divers	605	427
Atelier Pêche Nature	453	127
Réunion	349	236
Concours/Manifestations	246	61
Communication	138	189
Comptabilité	120	129
Total	4 829	3 299

Le total des heures de bénévolat, bien que plus élevé en 2021 qu'en 2020, reste encore à un niveau inférieur à celui des années antérieures. Cette situation s'explique par la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 qui a freiné voire mis en sommeil les activités de l'Association.

■ ■ Les réunions

Au cours de l'année 2021, le Conseil d'Administration de l'AAPPMA La Nogentaise s'est réuni huit fois, les 13 Janvier, 10 Février, 7 Avril (en visio), 12 Mai, 30 Juin, 2 Septembre, 13 Octobre et 1er décembre et le Bureau, à chaque fois que les circonstances ou une décision à prendre l'ont exigé.

Par ailleurs et comme évoqué précédemment, l'Association a organisé deux Assemblées Générales, l'une statutaire le 25 Avril 2021 et l'autre électorale le 21 Novembre 2021.

Plusieurs membres ont participé aux assemblées générales de la Fédération Départementale de Pêche, le 23 Avril en visio-conférence et le 10 Novembre à Belhomert-Guéhouville ainsi qu'à la réunion sectorielle organisée le 12 Octobre 2021 à Châteaudun.

En revanche, contrairement aux années précédentes et du fait de la crise sanitaire, les membres de l'Association n'ont pas assisté à l'Assemblée Générale du Groupement des AAPPMA du Pays Perche, celle-ci s'étant tenue en distanciel, pas plus qu'à celles des Associations « partenaires », Brou, Manou Les Hauts de l'Eure et La Bazoche-Gouët, pour la même raison.

Les délégués de l'Association ont également participé à deux réunions du Conseil d'Administration du Groupement des AAPPMA du Pays Perche les 31 Mars et 21 Juillet.

Certains membres ont par ailleurs participé à des réunions d'information ou de travail sur des thèmes donnés, en liaison avec leur fonction au sein de l'Association (Réunions municipales, du Syndicat du BASEL...).



■ Les manifestations et concours

Avec l'aide des bénévoles du club de compétition et des sections « La Carpe Nogentaise » et La Mouche Nogentaise », l'AAPPMA La Nogentaise propose chaque année un programme de concours et manifestations varié destiné à faire plaisir à tous les pêcheurs. En 2021, avec la crise sanitaire, toutes les manifestations prévues n'ont pas pu être organisées, notamment en début de saison jusqu'à la période estivale. Certaines ont été reportées à l'automne et d'autres ont dû être annulées.

■ ■ La rencontre en float-tube



Une rencontre en float-tube a eu lieu sur le plan d'eau de La Borde à Margon le 18 Septembre 2021.

Une petite dizaine de pêcheurs en float-tube ont participé à cette rencontre, heureux de se retrouver par une belle journée automnale ensoleillée. Des prises ont récompensé les efforts de ces passionnés : de nombreuses perches, des brochets dont 2 de 55 cm et 62 cm, et un sandre d'environ 71 cm.

Dans le respect des règles sanitaires, les bénévoles ont proposé un repas à savoir une formule sandwich aux participants qui ont apprécié ce moment de convivialité partagé qui leur permet d'échanger autour de la pêche et de leurs prises.



■ ■ Le concours anniversaire de La Nogentaise

En 2021, le concours qui a lieu au plan d'eau de La Borde à Margon, s'est tenu le dimanche 19 Septembre. C'est le 122^{ème} concours anniversaire de l'AAPPMA La Nogentaise.

Malgré les conditions particulières de la crise sanitaire liée à la Covid-19, ce concours a réuni 22 pêcheurs, venant d'Eure-et-Loir et des départements voisins, pour un marathon de 5 heures.

Cette année, le concours ne comptait pas pour le classement départemental, le comité eurélien ayant annulé cette compétition.

Victor CHAMBON, du Team Sensas La Gardonnette, en a été le vainqueur avec 6010 points, suivi de Gilles CHESNAIS, du Team Baire Brou qui totalise 4950 points et de Michel MASSARD, du VSF-La Ferté Bernard avec 4500 points. Tous les compétiteurs ont été récompensés par les élus présents : Stéphane Courpotin, Maire d'Arcisses, Jannick Ribault, Adjoint aux sports de la ville de Nogent le Rotrou et Annie Sevin, présidente de l'Office de Tourisme.



■ ■ La journée « truite »

Depuis plusieurs années, l'Association propose une manifestation « Pêche à la truite » qui en 2021, était prévue le 5 Juin mais qui a été reportée, en raison de la situation sanitaire, au samedi 25 Septembre au plan d'eau du Tertre.

Pour cette manifestation, un empoissonnement de 50 Kgs de truites a été effectué la veille. Les participants, une trentaine, ont été accueillis à partir de 8 heures et ont pu pêcher de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures. Une restauration sur place était assurée par les bénévoles de La Nogentaise.

La bonne humeur et la convivialité entre pêcheurs et bénévoles ont régné tout au long de cette belle journée qui sera reconduite en 2022.



■ ■ La Fête de la Pêche des enfants

L'AAPPMA « La Nogentaise » a organisé sa traditionnelle fête de la pêche pour les enfants au plan d'eau du Tertre le dimanche 26 Septembre. Une fois n'est pas coutume, cette manifestation, ayant été reportée, elle ne s'est pas déroulée à l'occasion de la Fête Nationale de la Pêche.

27 jeunes pêcheurs ont participé à cette manifestation : 7 filles et 20 garçons, 13 de moins de 10 ans et 14 de plus de 10 ans. C'est beaucoup moins d'enfants que les années passées mais ceux qui étaient présents étaient ravis de leur participation !

Il n'y a pas eu de classement et la remise des récompenses a été effectuée par tirage au sort des cartons d'inscription. Chaque enfant a reçu un sac comprenant une gourde, un mètre et un goûter individuel, et, au choix, une canne à pêche, un moulinet



ou une bourriche,

et ce, grâce à nos partenaires : Suez, Lorenove, le Crédit Mutuel et la Fédération de Pêche d'Eure-et-Loir.

Les petits pêcheurs, les jeunes pêcheurs confirmés, les accompagnants et membres de La Nogentaise ont pu partager de très agréables instants dans une sincère convivialité et un réel plaisir de pêcher.

Un immense merci à l'ensemble des partenaires qui soutiennent par leur générosité cette manifestation, ainsi qu'aux bénévoles indispensables au bon déroulement du concours.



Ces manifestations ne pourraient être réalisées sans les bénévoles. Un grand merci à eux qui en assurent la bonne organisation, ainsi qu'aux membres du club « Team La Nogentaise Compétition 28 » qui apportent leur aide, notamment lors des concours adultes.

■ Les manifestations des sections/club

Le club de pêche Feeder « Team La Nogentaise Compétition 28 » et la section « La Carpe Nogentaise » ont essayé de maintenir et de participer à des concours, pêches de nuit ou autres manifestations, malgré la crise sanitaire qui leur a compliqué la tâche.

■ ■ Les concours du « Team La Nogentaise Compétition 28 »

Avec 5 licenciés adultes, dont 4 compétiteurs, le club « Team La Nogentaise Compétition 28 » a représenté notre Association au cours des quelques concours auxquels ils ont pu participer.

Le club « Team La Nogentaise Compétition 28 » avait prévu plusieurs concours sur le plan d'eau de la Borde à Arcisses. Les deux qui étaient planifiés avant le mois de juin ont dû être annulés à cause de la crise sanitaire. Seuls, ceux programmés en 2^{ème} partie de saison ont pu être maintenus à savoir :

- Les 5 et 6 Juin 2021 : concours « Feeder Tech Sensas » – 44 compétiteurs – Didier Goupil se classe 6^{ème}.
- Les 26 et 27 Juin 2021 : challenge Hervé Noiret – 17 équipes engagées – Thierry Maurice et Didier Goupil se classent à la 4^{ème} place tandis qu'Anthony Goupil et Alexandre Goupil terminent 6^{ème} du classement.
- A l'initiative du Comité Départemental de Pêche et en partenariat avec le club, les 25 et 26 Septembre, a eu lieu la finale régionale 1^{ère} division de pêche Feeder. Anthony Goupil se classe 10^{ème} et **Thierry Maurice se classe 3^{ème}. Il accède ainsi en 2^{ème} division pour la saison 2022.**



Les membres du club « Team La Nogentaise Compétition 28 » ont également participé à des concours hors département et notamment :

- A la Coupe de France Feeder Jeunes à Bouafle (27). Alexandre Goupil, dans la catégorie U22 a représenté le club et s'est classé 8^{ème} sur 16 pêcheurs.
- Au Championnat de France Feeder par équipe à Saint Omer (62). Le club a fini 21^{ème} de la compétition.
- Au Master Feeder par équipe de deux pêcheurs à Bouafle (27). Sur 60 équipes, le duo Anthony Goupil/Thierry Maurice se classe 14^{ème} et celui formé par Didier Goupil et Alexandre Goupil finit à la 53^{ème} place.

■ ■ Les pêches de nuit de la carpe

L'effectif de la section « La Carpe Nogentaise » était en 2021 de 28 membres dont 2 jeunes.

Cette section, très active, avait prévu plusieurs pêches de nuit mais seules, deux ont pu être maintenues. Elle a également organisé une pêche de nuit intra-club qui a réuni 15 équipes de 2 pêcheurs qui ont pêché au total 37 carpes pour un poids total de 369 Kgs.

Durant le week-end du 11 Novembre, à l'initiative d'un pêcheur carpiste et en collaboration avec la section carpe, la pêche de nuit organisée dans le cadre du Téléthon en faveur de l'Association Française de lutte contre la mucoviscidose a permis de récolter plus de 1 500 € reversés à cette Association. La 1^{ère} équipe pêche 6 carpes pour un total de près de 74 Kgs.



■ ■ Les activités de la section Mouche La Nogentaise

La section Mouche La Nogentaise qui avait amorcé la relance de ses activités sous la houlette de deux de ses membres juste avant le début de la pandémie liée à la Covid-19 a subi de plein fouet cette crise. Elle peine à recruter et à se développer et les conditions actuelles ne permettent pas de trouver la motivation pour y parvenir. Un groupe de discussion sur l'application « WhatsApp » a néanmoins été créé entre ses membres qui continue d'échanger et de partager leurs expériences halieutiques via ce mode de communication.



Toutes nos félicitations aux pêcheurs et compétiteurs quels que soient leur technique de prédilection et leurs résultats.

■ Les actions pour les jeunes

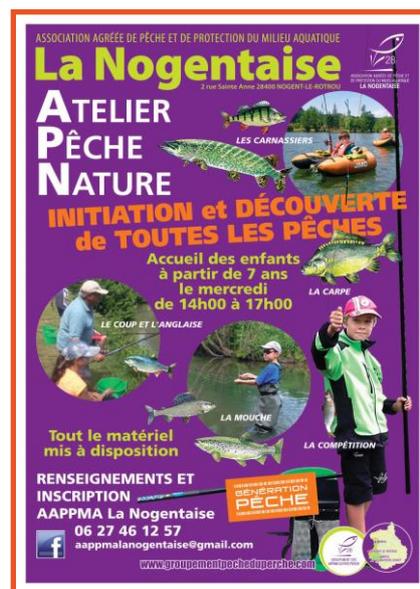
Depuis bon nombre d'années, l'AAPPMA La Nogentaise multiplie les actions en faveur des jeunes qui seront les pêcheurs de demain. En 2021, comme pour toutes les autres activités de l'Association, elles ont été impactées par la crise sanitaire liée à la Covid-19. De ce fait, elles ont été moindres et centrées essentiellement autour de l'Atelier Pêche Nature.

■ ■ L'Atelier Pêche Nature

L'Atelier Pêche Nature est un lieu d'apprentissage de la pêche et de découverte des milieux aquatiques ouvert aux enfants dès l'âge de 7 ans, qui fonctionne le mercredi de 14 à 17 heures de septembre à juin, sauf pendant les vacances scolaires. L'encadrement est assuré par les animateurs bénévoles de l'Association qui interviennent selon leur disponibilité et la technique de pêche pratiquée.

Pour la saison 2020-2021, 11 enfants dont 5 nouveaux étaient inscrits avec pour objectif la découverte de la pêche de loisirs ou la pratique de la pêche en compétition, notamment lors du concours départemental des Jeunes ou autres concours proposés, ce qui n'a malheureusement pas été possible en 2021.

Au cours des 24 séances dispensées ce qui a représenté 160 séances/enfants, les enfants ont pu s'exercer aux différentes techniques : pêche de la truite sur la Cloche en mars pour l'ouverture, pêche au coup sur les plans d'eau de La Borde et du Tertre, pêche au feeder, pêche des carnassiers, découverte de la pêche à la mouche, en salle pour l'apprentissage de la technique et à la pisciculture du Moulin de Bouté de M.Fonmarty, pour la pratique.



■ ■ Les animations avec la Fédération de Pêche

Quatre séances "Découverte du milieu aquatique" ont été organisées, en partenariat avec la Fédération de Pêche d'Eure-et-Loir, et animées par Nicolas Tordeur, chargé de développement à la Fédération. Ces séances sont proposées sur des thématiques variées à savoir la pratique d'une technique de pêche différente ou non enseignée par les animateurs de l'Atelier Pêche Nature, la

découverte et la sensibilisation à la protection des milieux aquatiques, ou des activités plus ludiques telles que l'utilisation du simulateur de pêche.



Un grand merci aux animateurs, tous bénévoles, qui s'investissent pour initier les enfants à la pêche et leur offrir de belles journées de pêche tout au long de la saison.



■ La gestion des parcours

■ ■ Les parcours en rivière

Les conventions de droit de pêche

Si l'Association peut offrir des parcours de pêche en rivière aux pêcheurs, c'est grâce aux accords qu'elle signe avec les propriétaires riverains. Ces accords prennent la forme de convention de droit de pêche signée en général pour une durée de 9 ans qui définit un cadre des obligations et devoirs de chacun. Sans le bon vouloir des propriétaires, il ne peut pas y avoir de parcours de pêche ou beaucoup moins. Nous tenons donc à les en remercier.

Bon nombre des conventions signées, notamment sur l'Huisne l'ont été en 2011-2012. Elles étaient donc arrivées à échéance. En 2020 et 2021, un important travail a été mené par les bénévoles afin de reconduire les conventions concernées. **35 conventions ont ainsi été signées entre des propriétaires privés et l'AAPPMA La Nogentaise.**

En fin d'année 2021, 2 conventions essentielles pour l'Association ont également été reconduites :

- Avec la commune de Nogent le Rotrou : cette convention d'une durée de 9 ans applicable à compter du 1^{er} Janvier 2022, intègre désormais, en plus, l'ensemble des parcours de la voie verte et augmente le parcours de plus de 3 kms sans quasiment aucune interruption.
- Avec le syndicat du BASEL : cette convention d'une durée de 9 ans applicable à compter du 1^{er} Janvier 2022, permet l'accès aux pêcheurs sur l'ensemble du linéaire de l'Huisne de la parcelle se situant derrière le 2^{ème} plan d'eau de La Borde et appartenant auparavant à l'entreprise « Pigeon Granulats ».

Les travaux d'entretien

L'entretien des parcours est une des principales missions de l'Association. L'objectif des interventions est de permettre l'accès des pêcheurs aux parcours tout en impactant le moins possible le milieu aquatique. A certains endroits, une coupe de la ripisylve est effectuée mais elle est raisonnée, en abattant principalement les arbres morts ou penchés et les essences non adaptées. Les interventions consistent également à retirer les embâcles, débroussailler, et entretenir la signalétique et les voies d'accès.

En l'absence de Syndicat de rivière ou autre structure prenant en charge l'entretien des rivières aux



alentours de Nogent le Rotrou dans le cadre de programmes pluriannuels, la majorité des travaux d'entretien sont effectués par les bénévoles de l'Association. Néanmoins, devant les difficultés rencontrées, les responsables de l'Association ont sollicité le soutien des équipes de l'UIISC1 de Nogent le Rotrou et une convention de partenariat dont l'objet est de permettre les formations et entraînements des sections d'intervention aux opérations d'abattage, de tronçonnage et d'élagage, a été signée le 16 Février 2019.

D'un commun accord, il a été décidé que les travaux seraient réalisés **en priorité sur l'Huisne** et notamment sur la partie amont, en partant du Tertre Masnier vers la fin du parcours au lieu-dit « Les Ecouplières ». Depuis, la signature de cette convention, des chantiers sont régulièrement menés.

En 2020, les premiers chantiers ont concerné le parcours situé en rive gauche derrière le 2^{ème} plan d'eau de La Borde pour un linéaire d'un peu plus de 1 km. En 2021, ils se sont poursuivis sur la rive droite depuis le Tertre Masnier. Un peu plus de 700 m de parcours ont ainsi été nettoyés.

Le bilan pour l'année 2021 des interventions des équipes de l'UIISC1 sur les parcours de pêche sur l'Huisne est le suivant :

- **27 jours**
- **127 militaires formés**
- **2 832 heures de travail.**

Concernant les opérations menées par les bénévoles, les premiers chantiers ont consisté à préparer les parcours de rivière de 1^{ère} catégorie en vue de l'ouverture de la truite. Courant janvier, les travaux ont tout d'abord concerné la Berthe et notamment les parcours n°4, puis se sont poursuivis sur la Rhône sur le parcours n°2 aux alentours du lieu-dit « La rosaie ». Ces opérations ont principalement consisté à de l'élagage, du débroussaillage et à l'enlèvement des embâcles perturbant l'écoulement de la rivière.

Sur l'Huisne, les bénévoles de l'Association effectuent régulièrement des travaux d'entretien. En 2021, ils ont procédé au nettoyage des bords de berges notamment sur le secteur amont, au lieu-dit « Le Goulet » et sur le secteur aval, au lieu-dit « Moulin Lecomte ».



Les empoisonnements

En 2021, la politique de l'AAPPMA en termes de gestion piscicole est restée la même que les années précédentes. L'équilibre recherché est toujours d'introduire assez de poissons pour satisfaire la demande des pêcheurs tout en respectant l'équilibre naturel des populations de poissons.

Cette politique se caractérise sur le terrain par l'introduction de poissons surdensitaires non-natifs que sont les truites arc-en-ciel. Ces dernières présentent l'avantage de ne pas se reproduire en milieu naturel et de ne pas occuper exactement la même niche écologique que les truites fario, limitant ainsi la concurrence spatiale et alimentaire. Néanmoins, des déversements en truites fario sont toujours effectués :

- au moment de l'ouverture de la pêche sur les secteurs où les populations naturelles en fario sont faibles, voire absentes.
- juste avant la fraie, des géniteurs de truites fario sont introduits sur l'Huisne afin de dynamiser la population naturellement présente.



Comme habituellement, désormais, les dates de déversement des poissons ont été préalablement communiquées aux adhérents qui ont pu participer et aider aux opérations ayant eu lieu en 2021, les 10 et 11 Mars, 9 Avril et 14 Mai. Ces déversements ont été réalisés de manière méthodique tout au long des parcours concernés.

En 2021, plus de 500 kg de truites ont ainsi rejoint l'ensemble des parcours de rivière de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie de l'Association.

Concernant les géniteurs de truites fario, après trois années consécutives d'introduction réalisées dans l'Huisne et afin de tenter d'évaluer l'efficacité de cette action, une quantité beaucoup moins importante a été introduite sur des zones identifiées potentiellement propices à la fraie.

■ ■ Les parcours en plan d'eau

Le plan d'eau de La Borde

En Juin 2021, comme annoncé lors de la dernière Assemblée Générale, le parcours de pêche d'environ 450 m sur le 2^{ème} plan d'eau de La Borde a été ouvert. Sur ce parcours, un règlement spécifique s'applique. Pour informer les pêcheurs, des panneaux indiquant les limites du parcours et la réglementation ont été posés. En outre, un chemin d'accès en voiture (situé à gauche du hangar) et un parking de stationnement ont été mis à la disposition des seuls pêcheurs.



S'agissant de la gestion quotidienne du site, l'Association a réalisé en 2021 plusieurs opérations d'empoissonnement afin de répondre à la demande des pêcheurs et soutenir les populations présentes :

- en carnassiers (brochetons et sandres),
- en poissons blancs (gardons et tanches),
- en carpes.



A l'initiative de la Fédération de Pêche d'Eure et Loir et afin de lutter contre les cormorans qui prélèvent des quantités importantes de poissons, un prototype de cage destinée à servir de refuge à ces derniers a été installé en 2020 sur le plan d'eau n°1. Cette cage a été végétalisée et repositionnée à l'été 2021.

Le plan d'eau du Tertre

En 2021, les membres de l'Association ont réalisé un entretien régulier du site : tonte, élagage des postes de pêche, entretien de la ripisylve notamment autour du plan d'eau et en bordure de la rivière, la Rhône. Ce travail mobilise les bénévoles d'Avril à Septembre de manière régulière afin d'offrir aux pêcheurs et aux promeneurs un site propre et bien entretenu.



De gros travaux d'abattage d'arbres ont également été effectués en début d'année 2021 par les équipes de l'UIISC1 qui sont intervenues sur le site durant une semaine pour :

- nettoyer derrière l'emplacement de l'ancien bâtiment en vue de la reconstruction du nouveau,
- entretenir les abords de la rivière « La Rhône » le long du plan d'eau.

Les bénévoles de l'AAPPMA La Nogentaise ont finalisé ces travaux en ramassant, coupant et évacuant le bois.



Par ailleurs, la Fédération de Pêche d'Eure et Loir, propriétaire du site, ayant décidé de démolir l'ancien bâtiment, les travaux de construction du nouveau bâtiment ont débuté en Mars et se sont poursuivis à un rythme régulier. Ils sont à ce jour quasiment terminés. L'ensemble qui a été construit comprend :

- des sanitaires,
- un préau ouvert,
- un local pour le rangement des matériels.

La construction du nouveau bâtiment a nécessité l'intervention d'artisans locaux dans les domaines suivants : maçonnerie, terrassement, plomberie, électricité et menuiserie. Les bénévoles de l'AAPPMA La Nogentaise ont largement participé à ce chantier en prenant en charge les travaux de carrelage et de peinture (145 heures de bénévolat pour 3 personnes).





Enfin, concernant ce plan d'eau, un empoissonnement en poissons blancs (gardons et tanches) a été effectué le 1^{er} Décembre 2021.

■ ■ La garderie

C'est une mission importante mais pas simple à exercer !

Notre Association dispose d'une équipe de trois gardes assermentés pour surveiller les parcours et veiller à l'application de la réglementation pêche.

Au cours de l'année 2021, les deux gardes qui sont intervenus régulièrement, ont ainsi réalisé 535 contrôles sur l'ensemble des parcours de l'Association. Pour cette même année, les heures consacrées à cette activité sont de 346 et le nombre de kilomètres parcourus de 3 625 kms.

■ ■ La régulation des espèces indésirables

L'Association poursuit la lutte contre les nuisibles sur l'ensemble des parcours. Pour la saison 2020-2021, ce sont 105 cormorans (95 pour la saison 2019-2020) qui ont été abattus sur l'Huisne par notre principal tireur. Sur le plan d'eau du Tertre, ce sont 43 cormorans (10 en 2019-2020) qui ont été tirés. Au total, sur l'ensemble des parcours en 2020-2021, ce sont **148 cormorans** qui ont été prélevés contre 105 en 2019-2020.

Les ragondins ont aussi fait l'objet d'une traque soutenue. Malgré leur régime herbivore, les dégâts qu'ils causent sur les berges sont très importants et nuisent aux travaux de restauration menés par l'Association. En 2021, ce sont **1 021 ragondins** qui ont été tirés sur l'ensemble des parcours (868 en 2020). Ce travail important et essentiel, réalisé par un seul bénévole, a représenté 441 heures et près de 3 620 kms parcourus.

■ ■ Les matériels et équipements

Les matériels

En début d'année, les membres du Conseil d'Administration ont validé l'achat d'un nouvel ensemble, tracteur et épareuse, destiné aux travaux d'entretien des berges des rivières et du site du plan d'eau du Tertre. Ces matériels ont remplacé le tracteur Massey-Ferguson et le broyeur, achetés en 2018 et revendus en Février 2021 car ils ne répondaient plus aux besoins des bénévoles.

Cette opération n'a été possible que grâce au soutien financier de la Fédération de Pêche d'Eure et Loir qui a soutenu financièrement cette opération.



En Octobre 2021, les bénévoles en charge des travaux ont alerté les membres du Conseil d'Administration sur un nouveau besoin en matériel. Une tronçonneuse ne fonctionnant plus, il était nécessaire de la remplacer. Un modèle de la marque Husqvarna a été ainsi acquis avec le soutien de la Fédération de Pêche d'Eure et Loir.



Le local de stockage des matériels

En 2020, le propriétaire de l'entrepôt qui allouait gracieusement à l'Association un espace de stockage d'environ 200 m² pour nos matériels, a souhaité dénoncer la convention signée en 2014 entre nos deux structures, ayant besoin de récupérer cet espace pour son activité commerciale. Face à cette situation et ne pouvant pas assumer financièrement le coût d'une location, les membres du Conseil d'Administration de l'Association ont sollicité Monsieur le Maire de Nogent le Rotrou pour obtenir un lieu de stockage au sein des installations municipales. Après quelques mois d'attente, l'Association a pu disposer d'un espace au sein de l'ancien boulodrome qu'elle partage avec le service des espaces verts de la ville. Les bénévoles ont pris en charge les travaux de cloisonnement et divers travaux d'aménagement.

Après avoir effectué un gros travail de rangement et de nettoyage au sein de l'ancien entrepôt, grâce à l'aide et à la bonne volonté des bénévoles, le déménagement a eu lieu fin Août.

A ce jour, le nouveau local est fonctionnel avec une entrée indépendante pour notre Association.

Un grand merci à la ville de Nogent le Rotrou et à l'ensemble des acteurs qui ont permis de mener à bien cette opération délicate et indispensable pour notre Association !

Le vaste domaine piscicole géré par l'AAPPMA La Nogentaise exige un travail permanent et mobilise les bénévoles qui oeuvrent sans relâche pour offrir aux pêcheurs des parcours propres et accessibles. Les travaux présentés en témoignent et cette année, ce sont près de 1 300 heures de bénévolat consacrées à cette mission. Avec les heures de l'UIISC1, ce sont plus de 4 000 heures de travail !

Les actions de 2022 seront dans la continuité de celles de 2021 : suppression des embâcles, décolmatage, tonte, élagage, entretien des parcours...

Concernant ce volet, sachez que l'Association est toujours à la recherche de bénévoles disposant d'un peu de temps pour nous aider dans ces travaux. Si vous vous sentez concerné, n'hésitez pas à prendre contact par mail ou par téléphone !

■ Les actions de promotion et de communication

Avec ses moyens, l'AAPPMA La Nogentaise s'attache à développer sa communication externe. En 2021, nous avons choisi de poursuivre diverses actions de promotion et de communication destinées à mieux faire connaître l'Association et bien sûr, conquérir de nouveaux pêcheurs.

■ ■ La page Facebook

La page Facebook de l'Association www.facebook.com/Aappma-La-Nogentaise-177475096086684/ a été créée en mars 2017.

Elle compte à ce jour **623 abonnés**. Des publications sont régulièrement postées afin de communiquer largement sur nos actions, les événements et autres informations.

■ ■ Le site Internet

Le site Internet du Groupement www.groupementpecheduperche.com est la vitrine des quatre Associations de pêche du Perche.

En 2021, le site Internet a été mis à jour des informations relatives à la vie de l'Association : les concours et manifestations diverses organisés, les activités de l'Atelier Pêche et Nature, les différentes actualités concernant l'Association...

■ ■ Les supports de communication

En 2021, un affichage régulier, via des affiches "personnalisées" avec un visuel identitaire représentatif de l'Association, a été réalisé tant pour annoncer des événements que pour informer (sur les cartes de pêche, la réglementation...). Cet affichage est effectué sur les panneaux situés au siège de l'Association, au plan d'eau de La Borde et au plan d'eau du Tertre.

Les stops-trottoirs et/ou oriflammes installés chez les dépositaires constituent d'autres moyens de communication permettant de diffuser les informations concernant l'Association.



■ Les remerciements

Le Président Damien Papillon tient à remercier sincèrement, en son nom et au nom de tous les membres du Conseil d'Administration, la ville de Nogent le Rotrou et ses services, la Communauté de Communes du Perche, les communes d'Arcisses et de Coudray-au-Perche, le Syndicat de la Base de Loisirs de la Borde, l'Office de Tourisme, la Fédération de Pêche d'Eure-et-Loir, le Groupement des AAPPMA du Pays Perche, les partenaires privés, les dépositaires et les propriétaires des parcours de pêche.

Sans leur soutien, leur générosité et leur investissement, il serait plus difficile pour l'Association de mener à bien ses actions et ses missions.

Le Président tient également à remercier ses collègues du Conseil d'Administration, les membres de la section Mouche, de la section « La Carpe Nogentaise », du club « Team La Nogentaise Compétition 28 », les animateurs de l'Atelier Pêche et Nature, les gardes et tous les bénévoles de l'Association qui donnent beaucoup de leur temps et d'énergie pour promouvoir la pêche de loisir et protéger les milieux aquatiques.

Effectifs



■ Evolution des effectifs

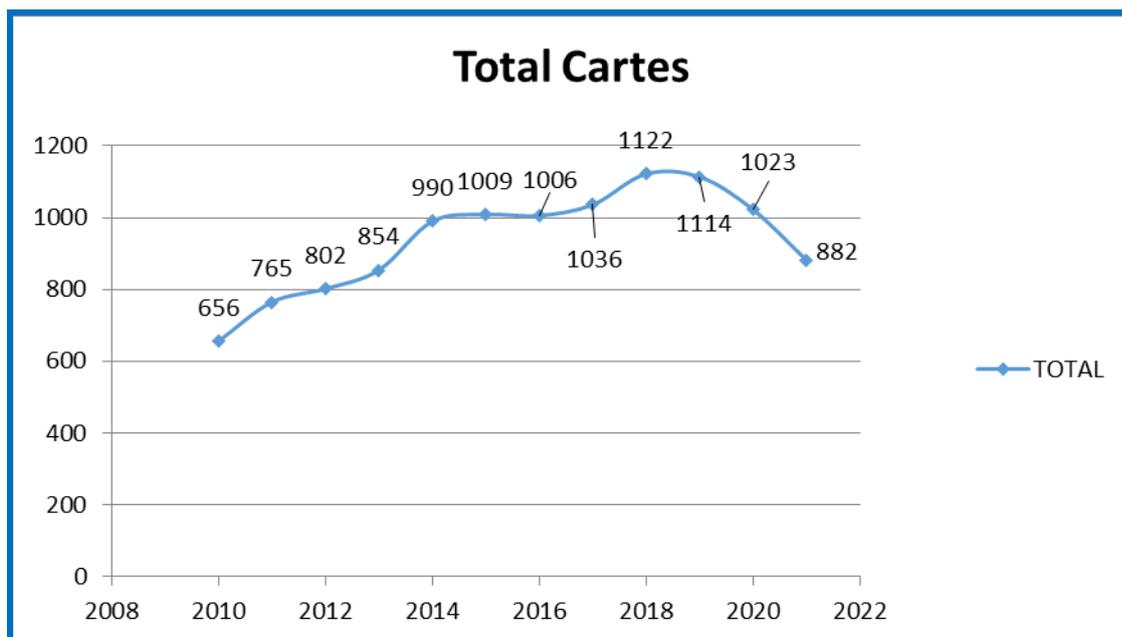
■ ■ Evolution des ventes de cartes de pêche

Tableau des ventes de cartes 2010-2021

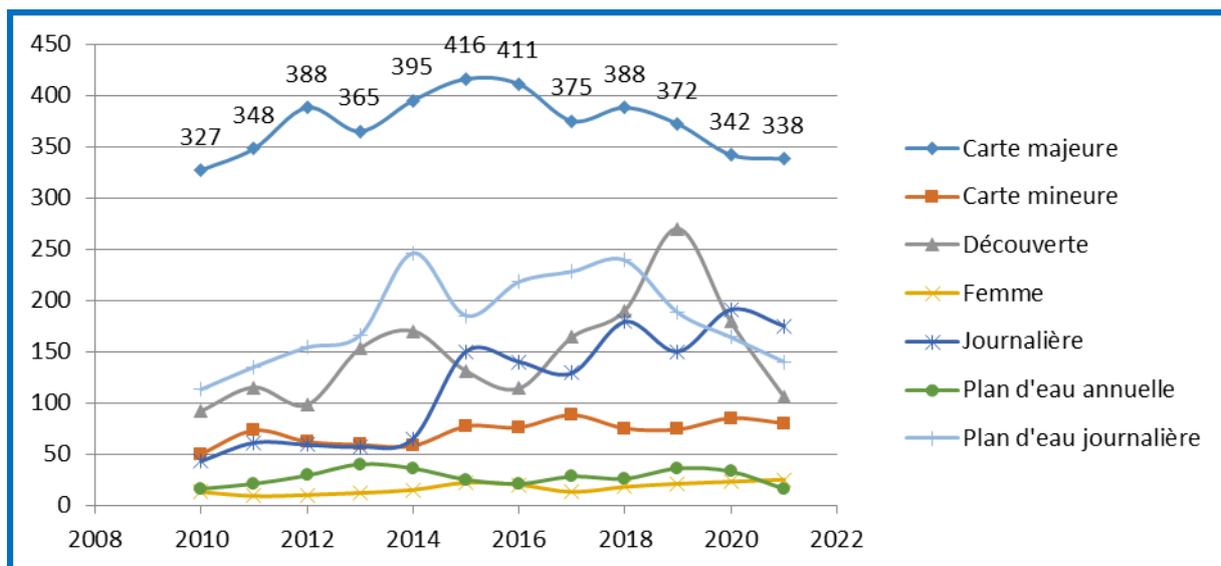
Cartes	Interféd	Majeur	Femmes	Mineur	Déc. Enfants	Hebdo.	Rivière Jour	Etang Annuel	Etang Jour	Total
2021	247	91	25	80	106	2	175	16	140	882
2020	250	92	23	85	179	6	191	33	164	1023
2019	290	82	21	74	270	3	150	36	188	1114
2018	286	102	18	75	190	7	179	26	239	1122
2017	279	96	13	88	164	11	129	28	228	1036
2016	319	92	20	76	114	6	140	21	218	1006
2015	298	118	22	77	131	3	150	25	185	1009
2014	285	110	15	58	170	5	65	36	246	990
2013	271	94	12	59	153	2	57	40	166	854
2012	289	99	10	62	98	2	59	29	154	802
2011	237	111	9	73	115	3	61	21	135	765
2010	220	107	13	50	92	2	43	16	113	656

Evolution 2020-2021	-3	-1	2	-5	-73	-4	-16	-17	-24	-141
Evolution 2019-2020	-40	10	2	11	-91	3	41	-3	-24	-91
Evolution 2018-2019	4	-20	3	-1	80	-4	-29	10	-51	-8
Evolution 2017-2018	7	6	5	-13	26	-4	50	-2	11	86
Evolution 2016-2017	-40	4	-7	12	50	5	-11	7	10	30
Evolution 2015-2016	21	-26	-2	-1	-17	3	-10	-4	33	-3
Evolution 2014-2015	13	8	7	19	-39	-2	85	-11	-61	19
Evolution 2013-2014	14	16	3	-1	17	3	8	-4	80	136
Evolution 2012-2013	-18	-5	2	-3	55	0	-2	11	12	52
Evolution 2011-2012	52	-12	1	-11	-17	-1	-2	8	19	37
Evolution 2010-2011	17	4	-4	23	23	1	18	5	22	109

Evolution des ventes de cartes 2010-2021



Evolution des ventes par type de cartes



En 2021, l'AAPPMA La Nogentaise a connu une baisse des ventes de cartes : 882 cartes contre 1 023 en 2020 à savoir -13,78%.

Contrairement à l'année précédente, il convient de noter un relatif maintien des cartes pour les personnes adultes. En effet, les cartes Interfédérales ont légèrement diminué de -3 passant de 250 à 247 et les cartes « Personne Majeure » ont diminué de -1 passant de 92 à 91 soit au total une régression de 4 cartes. Ce chiffre total de 338 cartes adultes en 2019 s'inscrit en-dessous de la moyenne de la période 2010-2021 (372 cartes).

Concernant les effectifs jeunes, les cartes pour les jeunes mineurs de 12 ans et plus sont restées relativement stables, passant de 85 à 80. En revanche, les cartes Découverte moins de 12 ans sont en

forte régression, passant de 179 en 2020 à 106 en 2021, soit une baisse de 41%. Cette évolution s'explique en partie par les actions promotionnelles menées par la Fédération de Pêche d'Eure et Loir vers ce public qui ont été moindres sur notre territoire en 2021.

Comme les années précédentes les cartes Femmes ont augmenté passant de 23 à 25.

Au total, en 2021, on dénombre 443 membres actifs contre 450 en 2020 soit une évolution négative de 7 cartes (-1,55 %).

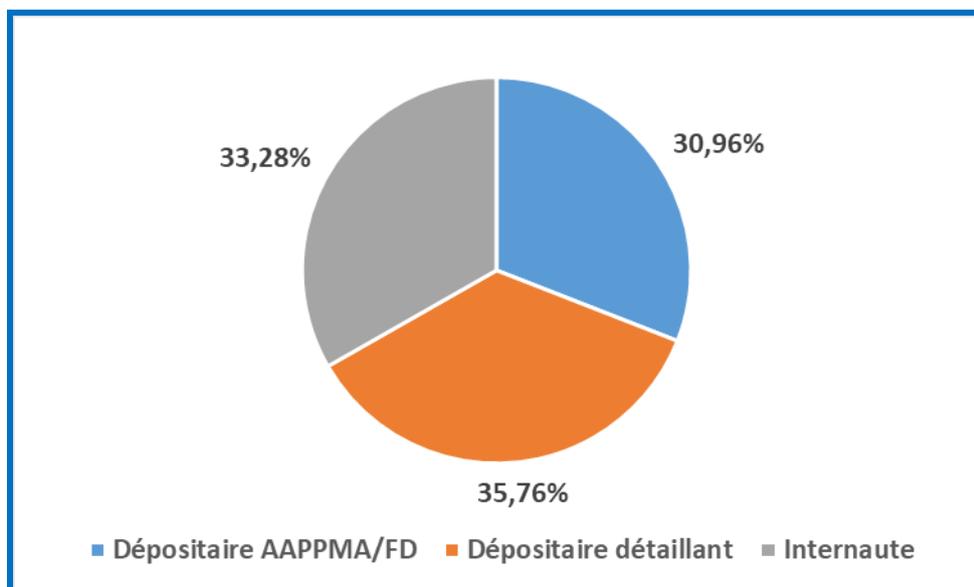
Les cartes Journalières « rivière et plan d'eau » ont accusé une légère baisse en 2021 passant de 191 à 175, soit 16 cartes en moins (-8,3%). Cette situation s'explique certainement par un été avec des conditions météorologiques qui n'ont pas favorisé la vente de ces cartes à la journée

Comme tous les ans quasiment, les ventes de cartes «Hebdomadaires» sont insignifiantes. Ce produit a vraiment dû mal à attirer les pêcheurs !

En 2021, les cartes du plan d'eau de la Borde ont très fortement régressé s'agissant des cartes annuelles avec 16 cartes vendues contre 33 en 2020, soit une baisse de -51,5%.

Les cartes journalières du plan d'eau de La Borde ont également évolué à la baisse de 24 cartes (140 cartes en 2021 contre 164 en 2020). Les mêmes raisons que celles évoquées précédemment pour les cartes journalières « rivière et plan d'eau» expliquent cette situation.

■ ■ Répartition des ventes par dépositaire



Le constat qui peut être fait en 2021, est que la part des internautes qui achètent directement leur carte de pêche sur le site www.cartedepeche.fr ne fait que progresser d'année en année. Au niveau d'à peine 20% il y a encore deux ans, elle atteint plus de 33% en 2021. La convivialité de l'outil et le fait qu'il permette aux pêcheurs d'acheter leur carte en toute autonomie et au moment où ils le souhaitent, constituent des atouts qui laissent à penser que ce mode distribution des cartes de pêche ne peut que monter en puissance.

En 2021, presque 31% des ventes de cartes ont été réalisées par les dépositaires AAPPMA et Fédération de Pêche d'Eure et Loir, part en baisse par rapport à l'an passé (38%). Cette tendance se confirme d'année en année.

Enfin, la part des dépositaires détaillants s'établit à presque 36% en 2021, à un niveau stable par rapport aux années précédentes.

■ Evolution des recettes des ventes de cartes de pêche

■ ■ Evolution en montant

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Intermarché	-	-	-	-	-	-	219,00	7 698,00	8 185,80	8 866,80	7 891,00	7 181,10
Dupli'k	-	-	-	-	-	884,00	773,00	5 825,20	4 075,00	3 990,00	2 676,00	2 350,00
Intersport	-	-	-	-	-	-	-	915,00	2 391,00	2 892,00	2 061,00	1 575,00
Cash Express	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	513,00
Office du Tourisme	1 269,00	1 350,50	831,50	623,00	299,00	666,50	674,50	1 427,50	1 478,80	855,00	692,00	434,00
Fédération 28	2 452,00	1 270,00	1 375,00	332,00	824,00	1 271,20	1 991,00	3 946,80	2 877,00	3 297,60	3 032,00	2 023,50
AAPPMA	5 845,00	5 828,00	5 156,00	6 064,00	4 658,00	1 990,00	784,00	9 904,00	10 367,00	10 431,00	9 862,00	9 480,00
Site Internet	356,00	1 420,00	1 310,00	2 820,00	3 485,00	5 949,00	6 276,90	9 627,80	11 465,80	10 118,20	12 653,70	13 603,40
Restaurant St Pierre	-	-	-	-	-	90,00	227,00	110,00	214,00	156,00	120,00	61,00
Bar de Margon	426,00	707,00	620,00	893,50	1 081,00	866,00	1 122,50	1 342,00	1 531,00	1 181,00	916,00	609,00
Autres	142,00	201,50	456,00	542,00	465,00	300,50	209,50	497,00	594,00	475,00	478,00	215,00
Total	27 727,00	30 104,50	34 467,00	36 246,50	39 887,50	44 123,60	43 931,00	41 293,30	43 179,40	42 262,60	40 381,70	38 045,00

■ ■ Evolution en pourcentage

	Evolution 2010-2011	Evolution 2011-2012	Evolution 2012-2013	Evolution 2013-2014	Evolution 2014-2015	Evolution 2015-2016	Evolution 2016-2017	Evolution 2017-2018	Evolution 2018-2019	Evolution 2019-2020	Evolution 2020-2021
Intermarché	-	-	-	-	-	ns	3415,07%	6,34%	8,32%	-11,01%	-9,00%
Dupli'k	-	-	-	-	ns	-12,56%	653,58%	-30,05%	-2,09%	-32,93%	-12,18%
Intersport	-	-	-	-	-	-	ns	161,31%	20,95%	-28,73%	-23,58%
Cash Express	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	ns
Office du Tourisme	6,42%	-38,43%	-25,08%	-52,01%	122,91%	1,20%	111,64%	3,59%	-42,18%	-19,06%	-37,28%
Fédération 28	-48,21%	8,27%	-75,85%	148,19%	54,27%	56,62%	98,23%	-27,11%	14,62%	-8,05%	-32,26%
AAPPMA	-0,29%	-11,53%	17,61%	-23,19%	-57,28%	-60,60%	1163,27%	4,67%	0,62%	-5,45%	-3,87%
Site Internet	298,88%	-7,75%	115,27%	23,58%	70,70%	5,51%	53,38%	19,09%	-11,75%	25,06%	7,51%
Restaurant St Pierre	-	-	-	-	ns	152,22%	-51,54%	94,55%	-27,10%	-23,08%	-49,17%
Bar de Margon	65,96%	-12,31%	44,11%	20,98%	-19,89%	29,62%	19,55%	14,08%	-22,86%	-22,44%	-33,52%
Autres	41,90%	126,30%	18,86%	-14,21%	-35,38%	-30,28%	137,23%	19,52%	-20,03%	0,63%	-55,02%
Total	8,57%	14,49%	5,16%	10,05%	10,62%	-0,44%	-6,00%	4,57%	-2,12%	-4,45%	-5,79%

Les recettes liées aux ventes de cartes de pêche sont passées de 40 381,70 euros en 2020 à 38 045,00 euros en 2021 soit une baisse de -5,79%. La baisse du nombre de cartes vendues et notamment celles dont la part revenant à l'Association est la plus importante justifie cette situation. A l'image des ventes de cartes, la répartition des recettes montre que l'ensemble des dépositaires ont vu leurs recettes de cartes de pêche diminuer, avec néanmoins des variations importantes.

En termes d'encaissements, les « internautes en direct » sont en tête avec un montant total de 13 603,40 euros, devant le dépositaire « AAPPMA » (9 480,00 euros). Le magasin « Intermarché » se situe juste après avec 7 181,10 euros de recettes de vente de cartes de pêche.

Sur l'ensemble des recettes de ventes de cartes associatives (hors cartes du plan d'eau de La Borde), environ 30% revient à l'Association, les 70% restant étant partagés entre les Agences de l'Eau, la Fédération Nationale de la Pêche et la Fédération Départementale de la Pêche. Pour 2021, la part revenant à l'Association s'élève à 10 455,55 euros en diminution logique par rapport à l'année passée compte tenu de la baisse des ventes de cartes de pêche.

■ Les dépositaires

Les cartes de pêche délivrées par le réseau de dépositaires de l'Association (hors cartes du plan d'eau de La Borde) sont réalisées via l'outil Internet www.cartedepeche.fr.



En 2021, le magasin « Cash Express » situé 128, rue Saint Hilaire à Nogent le Rotrou est venu compléter notre réseau de dépositaires qui était donc constitué :

- du magasin Dupli'k, qui est dépositaire depuis début 2015. Sa responsable, Eloïse Brosse et ses collaboratrices, dans une optique de service et de diversification, ont spontanément accepté ce nouveau service pour leurs clients.
- du magasin « Intermarché » qui depuis 2016, propose ce service à l'accueil du magasin.
- du magasin « Intersport » implanté à Arcisses qui est devenu dépositaire en 2017 et qui propose également ce service à l'accueil du magasin.
- de l'Office de Tourisme et du Commerce également dépositaire Internet depuis plusieurs années. Dans le cadre de ses missions, ce partenariat est une offre supplémentaire surtout destinée à une clientèle de passage.
- du restaurant « Le Saint Pierre » à Coudray-au-Perche qui est devenu dépositaire de cartes de pêche en Juin 2015 offrant ainsi aux pêcheurs se rendant sur le plan d'eau du Tertre un accès proche pour l'achat de leur carte de pêche.



ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

La Nogentaise

2 rue Sainte Anne 28400 NOGENT-LE-ROTROU

CARTES DE PÊCHE

A chacun sa carte de pêche sur : www.cartedepeche.fr ou chez nos dépositaires

- Centre Leclerc (accueil)
Avenue de Paris à Arcisses (Margon)
- Intermarché (accueil)
Centre Commercial du Perche "Les Terres Fortes"
- Intersport (accueil)
Avenue de Paris à Margon
- Magasin "Dupli'k"
11 rue de la Herse à Nogent-le-Rotrou
- Cash Express
128 rue St-Hilaire à Nogent-le-Rotrou
- Office de Tourisme
9 rue Villette Gaté à Nogent-le-Rotrou
- Fédération de pêche d'Eure et Loir
Le Moulin à papier à Saint-Jean-Pierre-Fixte
- Restaurant "Le St-Pierre"
3 rue de la Rhône à Coudray-au-Perche

ou auprès de La Nogentaise
2, rue Sainte-Anne à Nogent-le-Rotrou

Permanences : se renseigner auprès de l'association
Contact La Nogentaise
aappmalanogentaise@gmail.com
06 27 46 12 57

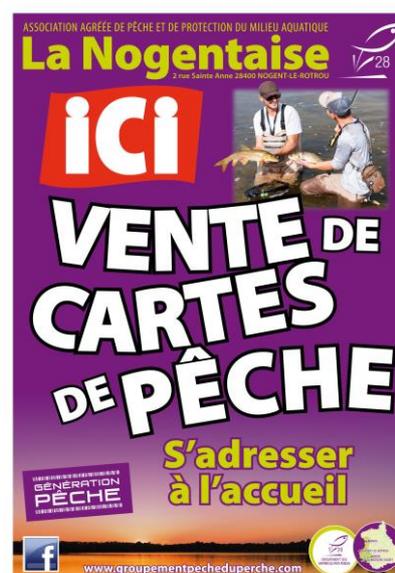
www.groupepecheduperche.com

Concernant les cartes du plan d'eau de La Borde, le dépôt ouvert durant les mois de juillet et août auprès des personnes en charge de gérer les activités nautiques de la Base de Loisirs, a continué à fonctionner en 2021.

Ce partenariat entre le Syndicat qui gère la Base de Loisirs et notre Association permet aux pêcheurs de pouvoir acheter directement sur place leur carte du plan d'eau de La Borde.

De même, le Bar de Margon reste un fidèle dépositaire de notre Association concernant les cartes plan d'eau. Son implantation proche du plan d'eau de La Borde est un atout et une chance pour notre Association.

Les dépositaires Intermarché, Intersport, Dupli'k, Cash Express et l'Office du Tourisme assurent également la vente des cartes du plan d'eau de La Borde.



ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

La Nogentaise

2 rue Sainte Anne 28400 NOGENT-LE-ROTROU

ici VENTE DE CARTES DE PÊCHE

S'adresser à l'accueil

www.groupepecheduperche.com



La carte de pêche est obligatoire sur tous les parcours de pêche de la Nogentaise

Pour vous en munir, rendez-vous chez un dépositaire de votre choix

INTERMARCHÉ

Rue de la Bruyère
 28400 NOGENT LE ROTROU
 02 37 53 49 20

DUPLI'K

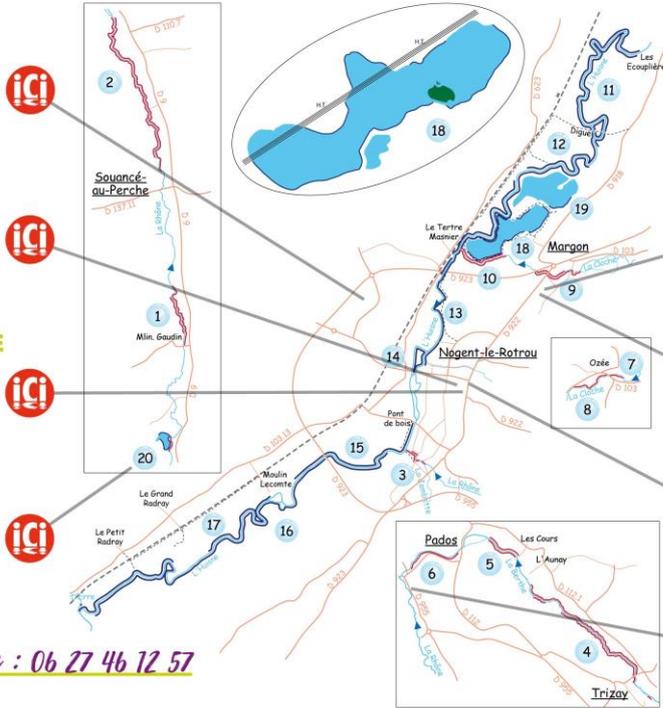
11 rue de la Herse
 28400 NOGENT LE ROTROU
 02 37 49 30 15

OFFICE DU TOURISME

44 rue Villette Gâté
 28400 NOGENT LE ROTROU
 02 37 29 68 86

LE SAINT PIERRE

3 rue de la Rhône
 28330 COUDRAY AU PERCHE
 09 80 93 82 97



INTERSPORT

Avenue de Paris
 28400 ARCISSES (MARGON)
 02 37 29 28 18

CENTRE LECLERC

Avenue de Paris
 28400 ARCISSES (MARGON)
 02 37 53 49 00

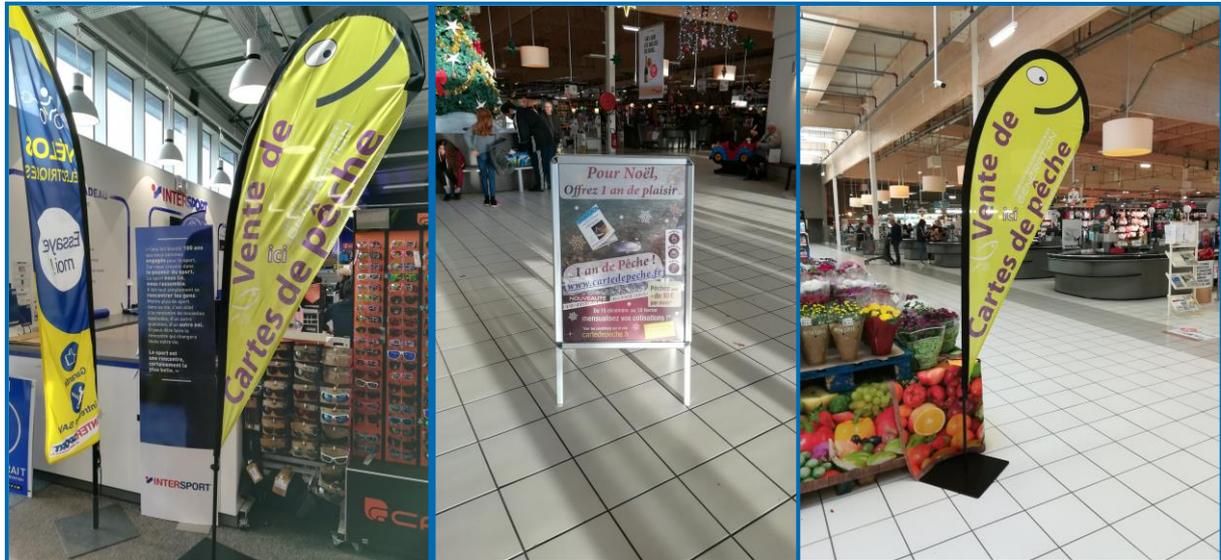
CASH EXPRESS

128 rue Saint Hilaire
 28400 Nogent le Rotrou
 09 80 89 14 89

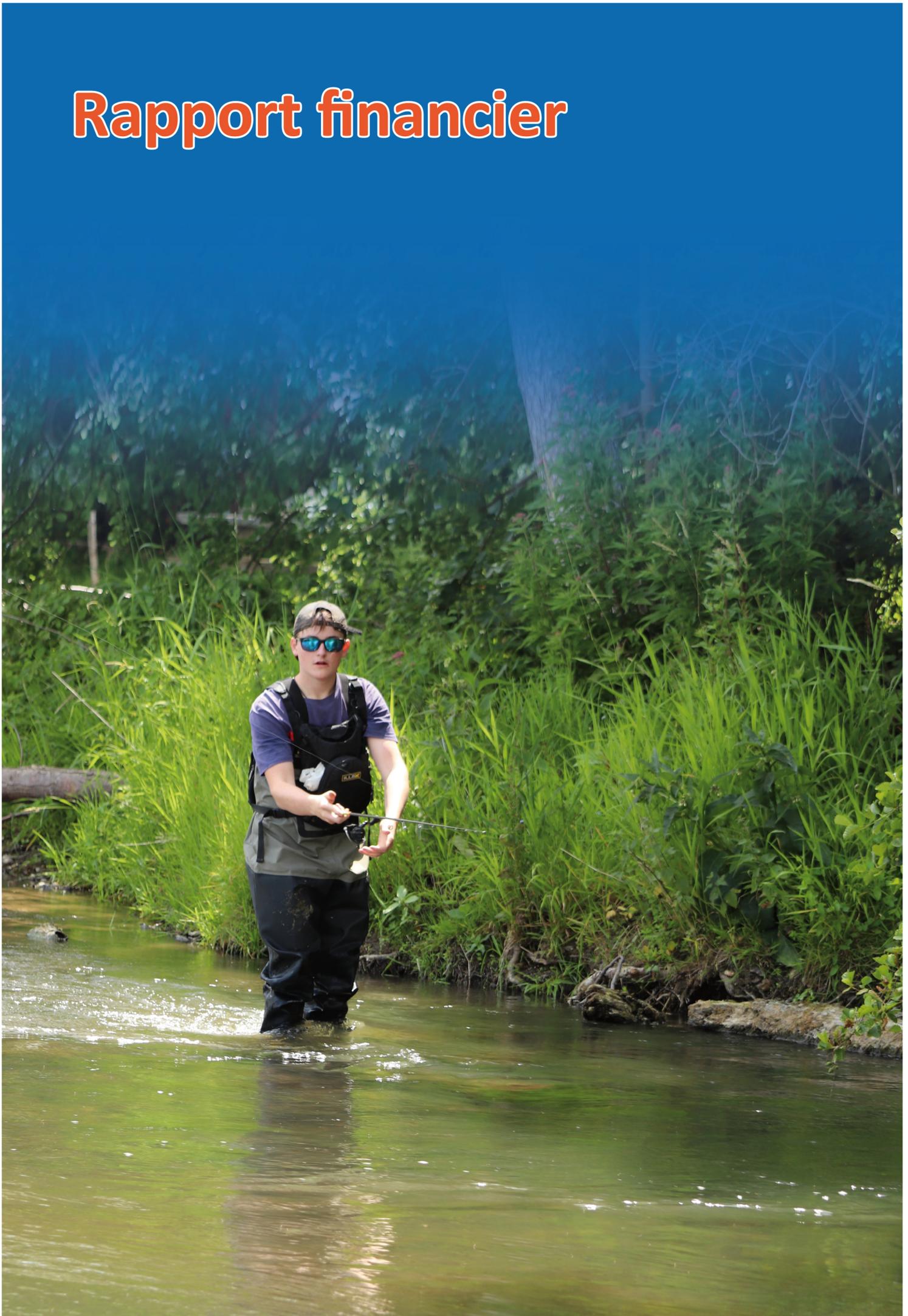
FEDERATION DE PECHE

Le Moulin à Papier
 28400 ST JEAN PIERRE FIXTE
 02 37 52 06 20

Contact association : 06 27 46 12 57



Rapport financier



■ Le compte de résultat au 31 Décembre 2021

CHARGES	Montant		PRODUITS	Montant
COTISATION	1 868,80		COTISATION	12 075,55
Fédération	20,80		Carte Interfédérale	6 496,10
Réductions sur cartes	1 848,00		Carte Personne Majeure	1 722,00
			Carte Personne Majeure OA	94,50
			Carte Découverte Femme	241,85
			Carte Personne mineure	712,50
			Carte Découverte enfant	282,00
			Carte Hebdomadaire	20,00
			Carte Journalière	870,00
			Vignette EHGO	16,60
			Cartes Plan d'eau	1 620,00
ADMINISTRATION GENERALE	15 121,14		ADMINISTRATION GENERALE	666,91
Adhésions	265,00		Produits financiers	153,06
Assemblée Générale Fédération	18,50		Autres produits divers	513,85
Réunions CA	117,41			
Assurances	1 528,62		SUBVENTIONS	29 523,26
Electricité	314,70		Fédération 28	
Carburant	1 855,65		Réciprocité 1ère	1 558,00
Fournitures entretien/équipement	2 875,01		Garderie	995,00
Fournitures administratives	209,30		Rétrocession PV Garderie	25,00
Fournitures pour APN	603,91		Concours jeunes	100,00
Autres fournitures	349,90		Atelier Pêche Nature	400,00
Frais déplacement bénévoles	2 584,00		Tenue animateur APN	131,25
Indemnité cormorans	1 184,00		Alevinage	212,32
Indemnité ragondins	630,00		Cormorans	1 184,00
Indemnité garderie	921,59		Entretien des parcours	1 057,33
Frais divers travaux entretien	19,15		Matériel	12 516,14
Frais bancaires	30,00		Promotion-communication	173,54
Frais cérémonie/Cadeaux	427,57		Subventions municipales	3 800,00
Impôts	303,26		Etablissement bancaire	200,00
Internet	66,14		Autres collectivités	1 000,00
Téléphone Portable	30,00		Partenariat	3 561,58
Ristourne aux dépositaires	347,22		Dons des bénévoles	2 584,00
Brochures/Imprimés/Site Internet	73,09		Dons divers	25,00
Promotion-communication	367,12			
EXPLOITATION	45 571,76		EXPLOITATION	21 185,00
Alevinage/Empoissonnement	5 535,35		Produits des activités annexes	1 955,00
Matériel équipement/travaux	25 105,19			
Entretien des parcours	150,00		APN cotisations parents	637,00
Entretien des véhicules	1 019,96			
Entretien du matériel/outillage	166,02			
Location des parcours	2 397,00			
Location mobilière	85,11			
Location de l'entrepôt	3 648,00			

CHARGES	Montant		PRODUITS	Montant
Concours	228,32		Concours	161,00
Manifestations	227,82		Manifestations	432,00
Charges d'intérêts	924,02			
Charges exceptionnelles	11,00		Produits exceptionnels	6 000,00
Charges sur ex. antérieur	73,97			
VNC des éléments d'actifs cédés	6 000,00		Produits cession éléments actifs	12 000,00
TOTAL	62 561,70		TOTAL	63 450,72
RESULTAT (Bénéfice)				889,02

L'AAPPMA présente un résultat bénéficiaire de **889,02 euros** au 31 décembre 2021.

Les avoirs au 31 Décembre 2021 :

AVOIRS	31/12/2021	31/12/2020
Compte Crédit Mutuel	1 218,00	538,04
Livret Crédit Mutuel	32 153,06	33 168,88
Caisse	17,68	14,42
Charges à payer	-1 502,86	-1 262,83
Produits à recevoir	349,20	1 252,00
Produits constatés d'avance	0,00	-1 750,00
Opérations non créditées	0,00	39,00
Opérations non débitées	-339,00	-992,45
TOTAL	31 896,08	31 007,06

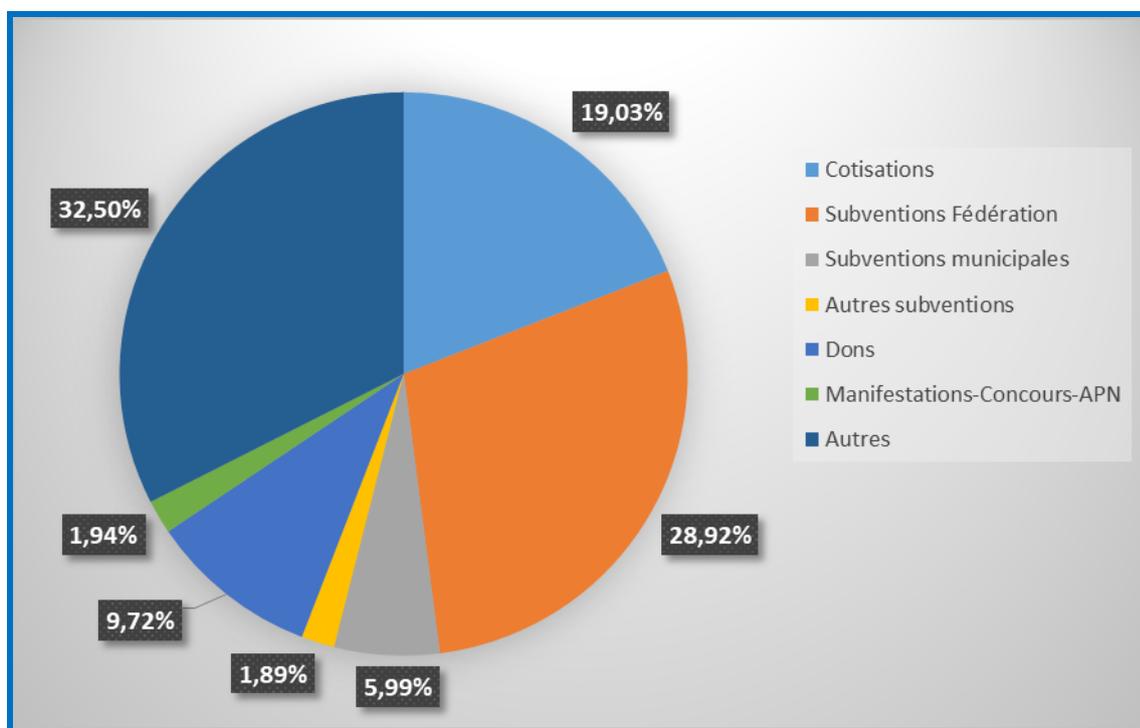
Avoirs au 31/12/2020	31 007,06
Résultat au 31/12/2021	889,02
Avoirs au 31/12/2021	31 896,08

Le total des avoirs est de **31 896,08 euros** au 31 décembre 2021.

Le rapport financier de l'exercice 2021 a été présenté le 25 Janvier 2022 aux vérificateurs aux comptes Evelyne Zanella et Hubert Leclerc, qui l'ont approuvé.

■ Les produits

■ ■ Répartition des produits



■ ■ Analyse des produits

Le total des produits pour 2021 est de 63 450,72 euros contre 35 827,25 euros l'an passé soit une hausse de 77,10%.

Les subventions et dons représentent presque 47% des produits, en forte hausse par rapport à 2020 (109%). Cette évolution est liée à la conclusion d'un nouveau partenariat avec une entreprise privée, à une importante subvention fédérale concernant l'achat de matériels d'entretien (tracteur et épaveuse) et à l'augmentation conséquente de la subvention allouée par la Communauté de Communes du Perche.

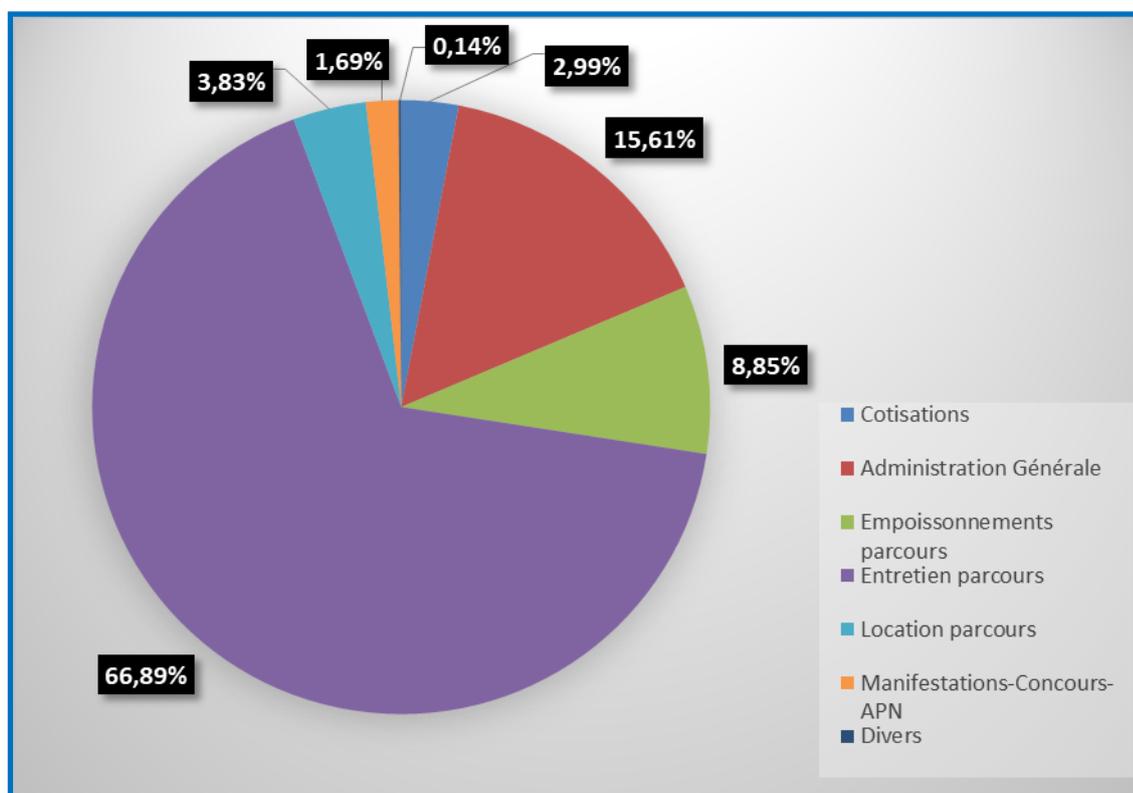
En 2021, les cotisations des cartes de pêche sont en baisse par rapport à 2020 (-10,6%). Comme indiqué précédemment, cette évolution est liée à la forte chute des cartes Découverte enfants et des cartes du plan d'eau de La Borde. Elles ne représentent que 19% du total des produits contre 37,70% l'année passée. Force est de constater qu'elles ne permettent de couvrir, encore moins que les années passées les dépenses d'empoissonnement et de gestion des parcours (entretien et baux).

Le poste « Manifestations-concours-APN » progresse en 2021 se situant à 1,94% du total des produits contre 0,70% en 2020, une tendance qui s'explique par la reprise progressive mais encore partielle des manifestations organisées par l'Association, à l'arrêt quasi-total en 2020 du fait de la situation sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

Le poste « Autres produits » représente quasiment un tiers (32,50%) du total des produits. La part importante de ce poste dans le total du budget de l'exercice s'explique par des produits exceptionnels générés par la vente de gros matériels d'entretien.

■ Les charges

■ ■ Répartition des charges



■ ■ Analyse des charges

Le total des charges pour 2021 est de 62 561,70 euros contre 34 866,40 euros l’an passé soit une hausse de 79,43%.

Trois postes représentent à eux seuls pratiquement 80% des charges : les dépenses d’empoisonnement avec près de 9% des dépenses, le poste « Entretien des parcours » (matériels, carburant, fournitures diverses) avec presque 67% des dépenses et le poste « Location des parcours » avec près de 4% du total des charges.

Encore une fois, le constat est le même : si on cumule les charges représentées par ces trois postes soit un montant total d’environ 50 000 euros, elles représentent environ 4 fois les seules recettes de cotisations. Il est donc indispensable pour l’Association de trouver d’autres financements, via des partenariats privés et les aides des collectivités publiques. Néanmoins, cet exercice reste exceptionnel du fait d’un investissement important dans l’achat de gros matériels d’entretien (tracteur et épaveuse) qui explique la forte hausse des charges correspondantes.

Les dépenses de fonctionnement regroupées sous la rubrique « Administration générale » ont progressé passant de 12 802,17 euros en 2020 à 15 121,14 euros en 2021. Cette situation s’explique à la fois par une année 2020 durant laquelle il ne s’est pas passé grand-chose et en 2021, par la hausse notamment du coût du carburant et de certaines fournitures. Elles représentent 15,61% des dépenses totales de cet exercice.

Les dépenses de « Manifestations et concours » ont été plus importantes en 2021 qu’en 2020 et représentent 1,69% des dépenses de l’année, mais, cette évolution est à comparer aux recettes de manifestations et concours qui ont progressé à un niveau quasi-égal.

Les autres postes n’ont pas évolué significativement.

■ Le rapport des vérificateurs aux comptes

En exécution du mandat qui nous a été confié, nous avons l'honneur de vous rendre compte du résultat de notre contrôle pour l'exercice 2021, arrêté à la date du 31 décembre 2021, qui fait apparaître un solde positif de 889,02 euros. Nous confirmons les explications qui nous ont été données par Laurence LEDUC, Trésorière de l'AAPPMA La Nogentaise.

Dans le cadre de notre mission, et en application des règles de diligence normale, nous avons procédé à un examen général des écritures à partir des documents comptables présentés.

Nous avons constaté un excellent suivi de la gestion comptable qui permet d'avoir une idée très précise des comptes.

En raison d'une nouvelle année impactée par la crise sanitaire liée à la Covid-19, le bilan comptable présenté fait état de charges de fonctionnement en hausse du fait, principalement, d'investissements en matériels.

Concernant les recettes, on note une légère baisse des ventes des cartes de pêche, compensée, en partie, par les partenariats et les aides des collectivités publiques.

Au regard de ces différentes constatations, nous portons un regard positif et serein pour l'avenir.

En conclusion, les comptes qui vous ont été présentés et qui ont fait l'objet de commentaires, nous sont apparus sincères et véritables.

Nous certifions qu'ils expriment correctement la situation de l'AAPPMA La Nogentaise à la date du 31 décembre 2021.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice 2021.

Fait à Nogent-le-Rotrou, le 25 janvier 2022.

Hubert LECLERC

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Evelyne ZANELLA.

A handwritten signature in black ink, with the name 'ZANELLA' clearly legible in the center, surrounded by decorative flourishes.

Informations 2022



■ Informations pêche

■ ■ Dates d'ouverture

Pêche de la truite : Samedi 12 mars

Pêche du brochet : Samedi 30 avril

Pêche de l'ombre : Samedi 21 mai

Pêche du sandre : Samedi 4 juin

Fermeture de la pêche de la truite et de l'ombre (en 1^{ère} catégorie) : Dimanche 18 septembre

Fermeture de la pêche de l'ombre commun (en 2^{ème} catégorie) : Jeudi 31 décembre.

■ ■ Dates des empoissonnements en truites

9 mars : Truites en 1^{ère} catégorie

10 mars : Truites en 2^{ème} catégorie

8 avril : Truites en 1^{ère} et en 2^{ème} catégorie

13 mai : Truites en 1^{ère} et en 2^{ème} catégorie.

■ ■ Empoisonnement des plans d'eau

⇒ Plan d'eau de La Borde à Margon : poissons blancs et carnassiers.

⇒ Plan d'eau du Tertre à Coudray-au-Perche : poissons blancs et petites carpes.

■ ■ Spécificités règlementaires

La réglementation nationale et les arrêtés préfectoraux annuels (synthétisés dans le dépliant annuel remis à chaque pêcheur lors de l'achat de sa carte de pêche) ainsi que le règlement intérieur propre à l'AAPPMA La Nogentaise s'appliquent, sur tous les parcours de l'Association définis dans le guide de pêche de l'année en cours.

Nouveauté pour 2022 :

⇒ **Plan d'eau de la Borde** : Le plan d'eau de La Borde n°1 est classé en « Eaux Libres » depuis le 1^{er} Janvier 2022. De ce fait, certains points du règlement intérieur sont reclassés dans l'arrêté préfectoral d'exercice de la pêche pour 2022. Cela reste transparent pour la pratique de la pêche. Aucune nouveauté règlementaire n'a été ajoutée par rapport à 2021.

Quelques rappels :

⇒ la taille minimale de capture est fixée à **30 cm pour la truite fario, 25 cm pour la truite arc-en-ciel, 60 cm en 1^{ère} catégorie et entre 60 et 80 cm en 2^{ème} catégorie pour le brochet, 50 cm pour le sandre.**

⇒ Le nombre de captures autorisé par pêcheur et par jour est fixé à **6 salmonidés.**

⇒ Ouverture décalée du sandre : le 1^{er} samedi de juin soit le samedi 4 en 2022.

⇒ Remise à l'eau obligatoire de la **truite fario** sur le parcours amont de l'Huisne (Parcours 11 et 12 de l'embouchure de la Cloche au lieu-dit « Les Ecouplières »).

⇒ Remise à l'eau obligatoire de l'**Ombre** sur tous les parcours sur l'Huisne et la Cloche.

⇒ Sur le plan d'eau de La Borde n°1, la pêche aux vifs et aux poissons morts est interdite du 1^{er} Janvier au 30 Janvier 2022 et est limitée à 1 ligne du 30 Avril au 31 Décembre 2022.

⇒ **Règlement intérieur spécifique sur les plans d'eau de la Borde et du Tertre : à disposition sur demande et affichage sur place.**

■ ■ Entretien des parcours

Les travaux d'entretien des parcours constituent une mission importante pour l'Association dans l'objectif de satisfaire les pêcheurs. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'AAPPMA !

■ Le Calendrier des Manifestations

(L'ensemble des activités est organisé par l'AAPPMA La Nogentaise et ses clubs/sections au plan d'eau de La Borde, sauf précision pour le plan d'eau du Tertre)

Mars :

26 au 27 : Pêche au feeder - Team La Nogentaise Compétition 28

Avril :

1^{er} au 3 : Pêche de nuit - La Carpe Nogentaise

9 au 10 : Pêche au feeder - Team La Nogentaise Compétition 28

29 au 01/05 : Pêche « Sécurité Civile » - AAPPMA

Mai :

7 : Open - AAPPMA

8 : Concours du Groupement des AAPPMA du Pays Perche - AAPPMA

14 au 15 : Pêche au feeder - Team La Nogentaise C.28 Compétition 28

26 au 29 : Enduro - La Carpe Nogentaise

Juin :

4 : Journée Pêche à la Truite - AAPPMA - Plan d'eau du Tertre

5 : Fête de la Pêche pour les Enfants – AAPPMA - Plan d'eau du Tertre

24 au 26 : Pêche de nuit - La Carpe Nogentaise

Septembre :

10 : Fishing Tour - AAPPMA

11 : Concours anniversaire - AAPPMA

16 au 18 : Pêche de nuit - La Carpe Nogentaise

24 au 25 : Pêche au feeder - Team La Nogentaise C.28 Compétition 28

Octobre :

7 au 9 : Pêche de nuit - La Carpe Nogentaise

Novembre :

10 au 13 : Pêche de nuit - La Carpe Nogentaise



■ Les cartes de pêche et le tarif

CARTE INTERFEDERALE	Carte annuelle « personne majeure » avec « vignette EHGO » incluse. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Carte donnant accès aux 91 départements de l'EHGO, du CHI et de l'URNE.	100,00 €
CARTE PERSONNE MAJEURE	Carte annuelle « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. (Timbre CPMA acquitté une seule fois)	78,00 €
CARTE PERSONNE MINEURE	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Carte incluant la réciprocité EHGO.	21,00 €
CARTE DECOUVERTE	Carte annuelle « Découverte » avec timbre CPMA pré-imprimé sur la carte : Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche, une seule ligne. Carte incluant la réciprocité EHGO.	6,00 €
CARTE JOURNALIERE	Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément le jour de validité.	11,00 €
CARTE HEBDOMADAIRE	Validité 7 jours consécutifs, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité. Carte incluant la réciprocité EHGO.	33,00 €
CARTE « DECOUVERTE FEMME »	Carte annuelle « Découverte Femme » avec timbre CPMA pré-imprimé sur la carte. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie - Tous modes de pêche, une seule ligne. Carte incluant la réciprocité EHGO.	35,00 €
VIGNETTE EHGO	Vignette donnant accès aux 91 départements de l'EHGO, du CHI et de l'URNE. Uniquement pour les détenteurs d'une simple carte « Personne majeure » n'ayant pas fait le choix de la carte majeure interfédérale au départ.	35,00 €

En raison de l'application de la réglementation des « Eaux Libres » sur les plans d'eau de La Borde à Arcisses à compter du 1^{er} Janvier 2022, les cartes de pêche « papier » (au prix de 7 € la journée et 40 € l'année en 2021) ne sont plus autorisées et ne seront plus vendues par les dépositaires.

Il faut donc détenir une carte de pêche associative (voir ci-dessus) pour pêcher sur les plans d'eau de La Borde.

■ Où acheter sa carte de pêche ?

■ ■ Chez nos dépositaires, revendeurs de cartes :

- **Centre E.Leclerc (accueil)** : Avenue de Paris à Arcisses – 02.37.53.49.00 (**NOUVEAU**)
- **Intermarché (accueil)** : Les Terres Fortes à Nogent-le-Rotrou - 02.37.53.49.20
- **Intersport (accueil)** : Avenue de Paris à Arcisses – 02.37.29.28.18
- **Magasin "Dupli'k"** : 11 rue de la Herse à Nogent-le-Rotrou – 02.37.49.30.15
- **Magasin "Cash Express"** : 128 rue Saint Hilaire à Nogent-le-Rotrou – 09.80.89.14.89
- **Fédération de Pêche 28** à Saint-Jean-Pierre-Fixte – 02.37.52.06.20
- **Office de Tourisme** : 9 rue Villette Gâté à Nogent-le-Rotrou – 02.37.29.68.86
- **Restaurant "Le St-Pierre"** à Coudray-au-Perche - 09.80.93.82.97

■ ■ Lors des permanences

qui se tiennent habituellement au siège de l'Association, 2, rue Sainte-Anne.

Du fait de la crise sanitaire liée à la Covid-19, les permanences ont été mises en sommeil et pour cette année 2022, il a encore été décidé de ne pas en assurer. Toutefois, Les pêcheurs ont également la possibilité de téléphoner ou d'adresser un mail à l'Association afin de demander l'établissement de leur carte qui pourra leur être adressée par voie postale.

■ ■ Sur internet : www.cartedepeche.fr :

Vous achetez votre carte chez vous en quelques clics. C'est simple et sécurisé, mais surtout, choisissez l'AAPPMA La Nogentaise !

■ La documentation

Lors de l'achat de sa carte de pêche, le pêcheur peut disposer de la brochure fédérale 2022 et les informations spécifiques de La Nogentaise.



La brochure départementale



La brochure de l'AAPPMA



Le règlement de La Borde

Annexes



■ Nos partenaires

- La ville de Nogent-le-Rotrou, pour la mise à disposition du siège social, de l'entrepôt pour les matériels et son aide financière pour le fonctionnement,
- Les services techniques municipaux pour leur disponibilité,
- La commune d'Arcisses pour son aide financière,
- La Communauté de Communes du Perche pour son aide financière,
- La commune de Coudray-au-Perche pour son aide financière,
- La commune de Souancé-au-Perche pour le prêt de son plan d'eau,
- Le Syndicat de la Base de Loisirs de La Borde, et particulièrement M. Monnier, gardien du plan d'eau de La Borde à Margon pour son aide lors des manifestations diverses,
- L'Office du Tourisme et du Commerce de Nogent-le-Rotrou,
- La Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique d'Eure-et-Loir pour son soutien technique et financier,
- Le Groupement des AAPPMA du Pays Perche,
- Les différentes sections de l'UIISC n°1 pour leurs interventions sur l'Huisne,
- Jean-Jacques et Clément Fonmarty, pisciculteurs,
- Les propriétaires riverains de berges,

➤ Nos partenaires :

- Suez
- Vallégrain
- Valmat
- Bricomarché
- Crédit Mutuel
- Allianz
- Lorenove.



➤ Nos dépositaires :

- Centre E.Leclerc
- Intermarché
- Intersport
- Cash Express
- Dupli'k
- Office du Tourisme de Nogent-le-Rotrou
- Restaurant « Le Saint Pierre » à Coudray au Perche.



■ Le Conseil d'Administration

FONCTION	NOM	PRÉNOM
Membres du bureau		
Président	PAPILLON	Damien
Vice-président	FLAUST	William
Secrétaire	LOMBARD	Renaud
Trésorière	LEDUC	Laurence
Membres élus		
	BRETON	Jean-Jacques
	COUPEAU	Daniel
	COUPEAU	Nadège
	GAUTHERON	Yvan
	HERICOURT	Frédéric
	KNABE	Richard
	LEBRUN	Basile
	LEDUC	Axel
	LEDUC	Valentin
	MAUGUIN	Thierry
	ZANELLA	Sylvain
Membres délégués au sein du Conseil d'administration de la Fédération départementale de la Pêche d'Eure-et-Loir		
Membre de droit	PAPILLON	Damien
Membre	FLAUST	William
Membres délégués au sein du Conseil d'administration du Groupement des AAPPMA du Pays Perche		
Membre de droit	PAPILLON	Damien
Membre	LEBRUN	Basile
Membre	LEDUC	Laurence
Membre	LOMBARD	Renaud
Gardes		
	LEVEQUE	Dominique
	SINEAU	François
	MELONI	Charles
Vérificateurs aux comptes		
	LECLERC	Hubert
	ZANELLA	Evelyne

■ Le règlement intérieur

Règlement intérieur de l'AAPPMA de Nogent-le-Rotrou « La Nogentaise »

Ce règlement s'applique, en plus de la réglementation nationale et des arrêtés préfectoraux annuels (synthétisés dans le dépliant annuel), sur tous les parcours de l'Association définis dans le guide de pêche de l'année en cours.

Sur la Ronne au plan d'eau du Tertre

- Pêche en No-kill total (remise à l'eau de tout poisson).
- Pêche aux leurres artificiels uniquement, équipés d'un hameçon (simple, double ou triple) sans arpillons (ou arpillons écrasés).

RÈGLEMENT ÉTANGS

Règlement Général

- L'utilisation de drone est totalement interdite.

Plan d'eau de la Borde à Margon n°1

Lors des concours de pêche au cou/feeder/carpe, et lors des pêches de la carpe de nuit, la pêche reste autorisée selon certaines conditions (Voir affichage sur place). En revanche, lors des concours régionaux ou nationaux, la pêche est interdite sur l'ensemble du plan d'eau.

Tailles minimales de capture : sandre : 60 cm et perche : 25 cm.

- Pêche au vif et au poisson mort interdite du 1^{er} Janvier au dernier dimanche de Janvier.
- Nombre de prises limitées à 2 carnassiers par jour (brochet, sandre et/ou perche).
- Il est interdit formellement d'emmener plus de 20 vifs.
- Interdiction de remise à l'eau des silures.
- La pêche en float-tube est autorisée en No-Kill uniquement (sauf pour les silures) tous les jours, hors jours de concours et de pêche de nuit (Port du gilet de sauvetage recommandé).
- La pêche est interdite sous les lignes électriques (25m de chaque côté) ainsi que sur les zones identifiées : frayères, île... (voir plan).
- La pêche et l'amorçage doivent s'effectuer uniquement du bord ; seule la descente dans l'eau pour la mise à l'épuisette est autorisée.
- Le bateau amorceur est interdit (Hors manifestations spécifiques).
- Tapis de réception obligatoire.
- Barbecue sur pieds uniquement.

Pêche de la carpe de nuit :

- dates selon un calendrier spécifique, réservation obligatoire, places limitées.

Plan d'eau de la Borde à Margon n°2

- Seules les techniques de pêche au coup suivantes sont autorisées :
 - Pêche à la grande canne
 - Pêche au Feeder
 - Pêche à l'anglaise.
- La pêche en embarcation (bateau, Float-tube, kayak) est interdite.
- La pêche de la carpe selon les techniques modernes (batterie, détecteurs, bateau amorceur) est interdite.
- L'utilisation du barbecue est interdite.
- Les abris de type tente ou biwy sont interdits. Seuls, les parapluies de pêche sont autorisés.

Plan d'eau fédéral du Tertre à Coudray-au-Perche

Général :

- Embarcations interdites : bateau, float-tube...
*Amis pêcheurs, pensez à limiter vos amorçages,
la pêche n'en sera que plus facile pour tous !*

Pêche à la carpe :

- Utilisation du bateau amorceur, du bait-rocket (spomb) et du drone interdite.
- Epuisette et tapis de réception obligatoire.
- Distance de pêche limitée à la moitié du plan d'eau.
- Remise à l'eau rapide, pas de mise en sac de conservation.

Carpe de nuit :

- 1 date par mois entre juin et octobre.
- Dates réservées en priorité aux jeunes, présence obligatoire d'un adulte, réservation par téléphone à la Fédération de Pêche : 02 37 52 06 20.

Pêche au coup :

- Bourriche type anglaise obligatoire (bourriche métallique, seau et autres récipients interdits).
*En cas de forte chaleur,
relâchez directement vos prises, sans passage par la bourriche.*

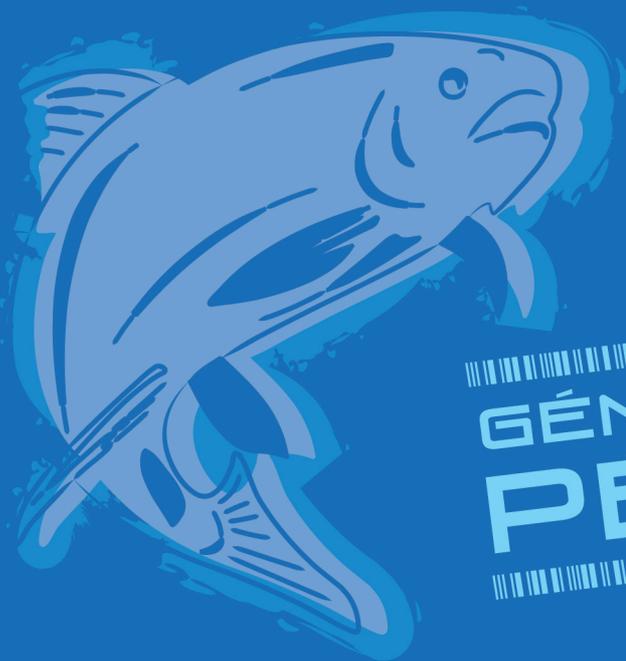
Pêche des carnassiers :

- Pincés à poissons (fish-grip) interdites.



ASSOCIATION AGRÉÉE DE PÊCHE ET
DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
LA NOGENTAISE

2 rue Sainte Anne
28400 NOGENT-LE-ROTROU



GÉNÉRATION
PÊCHE



www.groupermentpecheduperche.com

